

4V HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5 400 000 euros

Siège social : 4 rue des Saules 68920 WETTOLSHEIM

RCS COLMAR 809 331 887

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 octobre 2024, à 16 Heures

Monsieur Eddy VINGATARAMIN, en sa qualité de Gérant de la société WHAD GROUPE, associé unique de la société **4V HOLDING**,

En présence de Monsieur Eddy VINGATARAMIN, Président

A pris les décisions suivantes :

- Constat de l'absence d'opposition et de la réalisation de la réduction de capital autorisée en date du 1^{er} janvier 2024 et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique rappelle que par décision en date du 1^{er} janvier 2024, il a décidé une réduction du capital social de 4 500 000 euros par voie de rachat de 45 000 actions appartenant en totalité à Monsieur Eddy VINGATARAMIN, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, au prix unitaire de 100 euros, en vue de leur annulation immédiate, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions ou du rejet de celles-ci par le Tribunal Judiciaire de Colmar, ou en cas d'oppositions valables.

L'Associée Unique indique :

- que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,
- que le procès-verbal de ladite décision a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR le 13 août 2024 sous le n° 2024/3928, et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,
- qu'à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt, cf. certificat de non-opposition en date du 14 octobre 2024.

En conséquence, l'Associée Unique :

- constate la réalisation de la condition suspensive prévue dans ladite décision,
- constate en conséquence le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée et de la modification corrélative des statuts comme suit :

Article 7 – APPORTS (Nouvelle mention)

Il a été fait les apports suivants :

7-1. Apports en nature lors de la constitution

* La société LAFAYETTE PATRIMOINE FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 61 000 euros, ayant son siège social 27 Rue de la Ferronnerie 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 495.373.516, dont les droits sont apportés, n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, et ne fait pas l'objet de procédure de règlement amiable ou de sauvegarde de justice ;

La société LAFAYETTE PATRIMOINE FINANCES a arrêté son dernier exercice social le 31 mars 2014, et à cette date et avant affectation des résultats de l'exercice des capitaux propres s'élevaient à la somme de 1 117 185 euros et le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014 dégagait un bénéfice de 49 723,47 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 26 septembre 2014 a approuvé les comptes et affecté le bénéfice d'un montant de 49 723,47 euros pour 3 000 euros à la « Réserve Légale » et 46 623,47 euros à la « Réserve Facultative ».

L'ensemble des droits sociaux apportés sont entièrement libérées de leur montant total.

En représentation de la valeur des apports en nature ci-dessus désigné, il sera créé 8 800 parts sociales de 100 euros de nominal chacune.

↳ **Ledit apport en nature, est évalué à la somme de 880 000,00 €.**

7-2. Apport du 18 janvier 2015

Lors d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2015, le capital social a été augmenté de 2 120 000 euros de la manière suivante :

* Monsieur Eddy VINGATARAMIN a apporté 422 actions lui appartenant, chacune entièrement libérées émises par la société LAFAYETTE PATRIMOINE PROMOTION, Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, ayant son siège social 27 Rue de la Ferronnerie 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 539.917.963,

↳ **Ledit apport évalué à 2 110 000 euros.**

* Madame Marie BOEHM, épouse VINGATARAMIN, a apporté une somme de 10 000 euros en numéraire

↳ **Ledit apport évalué à 10 000 euros.**

6.✓

7-3. Apport du 3 juillet 2015

Lors d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2015, le capital social a été augmenté de 1 365 000 euros de la manière suivante :

* Monsieur Eddy VINGATARAMIN a apporté 273 actions lui appartenant, chacune entièrement libérées émises par la société LAFAYETTE PATRIMOINE PROMOTION, Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, ayant son siège social 27 Rue de la Ferronnerie 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 539.917.963,

↳ **Ledit apport évalué à 1 365 000 euros.**

7.4. Apport du 1^{er} septembre 2017

Lors d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2017, le capital social a été augmentée de 1 484 100 euros de la manière suivante :

* Monsieur Eddy VINGATRAMIN a apporté 51 parts sociales de la société 2JGS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 33 Rue du Général de Gaulle 67190 DINSHEIM-SUR-BRUCHE, immatricule au RCS de SAVERNE sous le n° 533.053.591

↳ **Ledit apport évalué à 1 484 100 euros.**

7.5. Réduction du capital social par voie de rachat d'actions

Lors d'une réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020, la société a annulé 4 491 actions appartenant en totalité à Madame Marie VINGATARAMIN et procédé à une réduction de son capital d'un montant de 449 100 euros, correspondant au nominal desdites actions, de sorte que son capital a été ramené de 5 849 100 euros à 5 400 000 euros,

↳ **Réduction du capital social de 450 000 euros.**

7.6. Réduction du capital social par voie de rachat d'actions

Lors d'une réduction de capital décidée par l'Associé Unique du 1^{er} janvier 2024, la société a annulé 45 000 actions appartenant en totalité à Monsieur Eddy VINGATARAMIN et procédé à une réduction de son capital d'un montant de 4 500 000 euros, correspondant au nominal desdites actions, de sorte que son capital a été ramené de 5 400 000 euros à 900 000 euros,

↳ **Réduction du capital social de 4 500 000 euros.**

Total des apports :

- les apports en numéraire s'élèvent à	10 000,00 €
- les apports en nature s'élèvent à	5 839 100,00 €
- réduction du capital social suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020, par voie de rachats d'actions et d'annulation desdites actions, ci.....	- 449 100,00 €
- réduction du capital social suite aux décisions de l'Associé Unique de du 1 ^{er} janvier 2024, par voie de rachats d'actions et d'annulation desdites actions, ci.....	- 4 500 000,00 €
Soit un capital social total de neuf cent mille euros, ci	900 000,00 €

Article 8 - CAPITAL SOCIAL (Nouvelle mention)

Le capital social est fixé à la somme de neuf cent mille (900 000) euros.

Le capital social est divisé en neuf mille (9 000) actions de cent (100) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société WHAD GROUPE, Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président et Associé Unique
Monsieur Eddy VINGATARAMIN



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MULHOUSE

Le 27/03/2025 Dossier 2025 00010579, référence 6804P61 2025 A 00933

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro